

# L'INTERPRO



LE JOURNAL OFFICIEL CONSACRÉ AUX COMPÉTITIONS INTERPROVINCIALES

Editeur responsable: L.F.F.S., Esplanade de la Légia 9/1, 4430 ANS - secretariat@lffs.eu

Saison 2025/2026 - N°05 - 27/11/2025

Layout : Jean-Pierre Delforge

**Les matchs  
continuent  
de s'enchaîner en  
Interprovinciales.  
et nous arrivons  
tout doucement  
à la mi-saison.  
L'occasion pour  
nous de faire  
le point sur  
les potentiels  
candidats  
à la montée  
en division 2  
nationale.**



# Les places seront chères en fin de saison

Seuls deux clubs accéderont à la division 2 nationale de l'U.R.B.S.F.A. à l'issue du premier championnat interprovincial géré par la L.F.F.S. Plusieurs équipes montrent clairement leurs ambitions ; cinq d'entre elles réalisent le parcours sans-faute, toutes séries confondues.

## IP A : LE MATCH AU SOMMET ARRIVE À GRANDS PAS

Le coach de Huy, Loïc Leclercq l'avait annoncé : l'objectif va être de « rendre la série la plus attractive le plus longtemps possible ». On peut considérer que la mission se passe à merveille pour Inter Huy, qui arrive à tenir la cadence infernale de Futsal Team Liège, grandissime favori pour cette promotion en division 2.

Les deux équipes s'affronteront mercredi 3 décembre dans une ambiance certainement très chaude. Inter Huy réussira-t-il l'exploit de faire tomber l'ogre liégeois ? Réponse la semaine prochaine.

## IP B : DEUX ÉQUIPES SE DÉTACHENT PETIT À PETIT

Pas de parcours sans-faute en série B, mais deux équipes semblent se détacher dans la lutte pour le titre : Jemeppe United et Elite SC Fleurus. Si Jemeppe remporte son match en retard, Hermano Jumet, 3<sup>e</sup>

au classement général, pourrait se retrouver à six longueurs de la deuxième place. Un écart qui pourrait ne pas être comblé lorsqu'on voit l'état de forme des deux équipes.

## IP C : PROCOLOR BIBI LIÈGE, SOLIDE LEADER

Les ambitions de Procolor Bibi Liège étaient claires : jouer le top 3 pour rejoindre l'IP1 la saison prochaine. Dans une série C qui s'annonçait très relevée, Procolor Bibi Liège réalise le parcours sans-faute après huit journées de championnat. Mais comme annoncé, plusieurs équipes sont en embuscade, avec notamment un trio composé de Mini 83 Evere, Benfica Auderghem et Makasi Auderghem, toutes trois reléguées à trois unités de Procolor.

## IP D : KGS ANDERLECHT INTOUCHABLE ?

KGS Anderlecht a parfaitement commencé son exercice 2025/2026

avec huit victoires consécutives. Le club bruxellois pourrait accentuer son avance au classement ce week-end lors du choc en déplacement à Fraternité Frameries. Un match qui pourrait permettre à Synergy Berchem de recoller avec le leader en cas de victoire à Olympic Frasnes.

## IP E : UN MATCH DE GALA POUR TERMINER 2025

Elite Braine-Le-Comte et MFC Tubize se rendent coup pour coup dans cette série E. Les deux équipes brabançonnes réalisent un sans-faute et pourraient nous offrir un duel de folie le 26 décembre prochain pour clôturer cette année 2025.

Avant cela, Tubize devra continuer sa série de victoires ce vendredi face à un autre favori pour le top 3 : Saint-Josse Futsal.

**Mathieu CORAZZA**

**Photo : Nicolas TOUSSAINT**



# Futsal Team Lodelinsart s'impose à Gerpinnes dans un match très tendu



Une fois n'est pas coutume, il y a eu plus de cartons que de buts lors d'un match de football en salle cette semaine. En effet, Futsal Team Lodelinsart s'est imposé 2-3 à Gerpinnes ce vendredi lors de la 8<sup>e</sup> rencontre des deux équipes en Interprovinciale B. Un résultat surprenant quand on connaît les difficultés de Lodelinsart en ce début de saison.

Avec seulement 6 points sur 21 possibles avant ce déplacement à Gerpinnes, FT Lodelinsart ne répond clairement pas présent en ce début de saison. Pour le coach, John Dubois, la raison principale est claire : « Sans envie, on n'arrive à rien. L'année dernière, tout a bien tourné, ou presque, pour notre équipe. On jouait bien et on avait cet état d'esprit de gagnant à chaque rencontre. C'est totalement différent cette saison et les résultats s'en font évidemment ressentir. »

Un bilan en dessous des attentes et un jeu qui tarde à se développer. « On ne joue pas bien au futsal », explique John. « Nous sommes moins présents aux entraînements, avec la plupart du temps des raisons tout à fait valables, mais cela se ressent sur le terrain. On manque de rythme et notre style de jeu, habituellement plus physique, ne fait plus la différence. »

## UNE VICTOIRE AU FORCEPS

Loin d'être favoris en se présentant face à FT Gerpinnes ce vendredi, les coéquipiers d'Adrien Culot se sont imposés 2-3 lors d'une rencontre marquée par une pluie de cartons jaunes (et un rouge). « Gerpinnes a peut-être été plus nerveux que nous », analyse John Dubois. « La carte rouge reçue par le joueur adverse n'était pas méritée. Il a sans doute payé l'addition pour tout le monde. Au-delà des décisions arbitrales, nous avons enfin été

réalistes devant le but, ce qui est loin d'être le cas depuis le début de la saison. » Un réalisme devant le but combiné à une prestation « 4 étoiles » du gardien Adrien Culot, homme du match sans aucun doute.

## « PRENDRE UN MAXIMUM DE POINTS »

Malgré la victoire, FT Lodelinsart reste dans le ventre mou du classement, loin des ambitions du début de saison. « Le président et moi-même aimerais jouer en IP1 la saison prochaine. Au vu des résultats que nous connaissons pour le moment, se retrouver en IP2 serait déjà bien.

*Nous allons prendre match par match et essayer d'engranger un maximum de points, à commencer dans 10 jours chez l'un des gros poissons de la série : Elite SC Fleurus. »*

**Mathieu CORAZZA**  
Photo : John DUBOIS

# Des adversaires de première nationale pour MFC Tubize et Magic Hellas Thulin...

Le tirage au sort des seizeèmes de finale de la Coupe de Belgique gérée par la R.B.F.A. a été effectué ce mardi soir. Il restait cinq formations de nos séries interprovinciales en lice suite à leur qualification au 3<sup>e</sup> tour de l'épreuve et deux d'entre elles auront l'honneur de recevoir des équipes de la Nationale 1 Elite de l'Union Belge : MFC Tubize, toujours avec le maximum de points en série E, et Magic Hellas Thulin, 4<sup>e</sup> en série D, qui affronteront respectivement les formations limbourgeoises de ZVC Pibo Bilzen et ZVK Eijsden-Dorp. Alors, satisfait ou pas de cette loterie? Nous avons pris la température au sein des deux clubs concernés.

## Magic Hellas Thulin - ZVC Eijsden-Dorp: « C'est peut-être mieux que de se ramasser une patate... »

**P**our Magic Hellas Thulin, 4<sup>e</sup> en Interprovinciale D, la chance a souri avec un affrontement face à une formation de Nationale 1 Elite, Eijsden-Dorp, calfeutrée dans le milieu de classement avec la moitié des points distribués dans l'escarcelle : 15/30.

« On savait qu'il y avait de grandes chances que nous tombions sur un adversaire de l'élite », déclare le correspondant qualifié thulinois Andréas Tsoulcas. « Evidemment, le rêve aurait été de pécher RSCA Futsal ou Futsal Team Charleroi, les finalistes des derniers playoffs mais finalement, on se dit que face à cette

« Nous aurons une infime chance de poursuivre la belle aventure »

formation limbourgeoise, nous aurons malgré tout, ici, une infime chance de poursuivre la belle aventure. Car se prendre une patate (sic) face aux Anderlechtois, cela n'aurait pas été agréable non plus. Ce ne sera de toute manière que bénéfique.

C'est historique pour le club fusionné et le but premier sera d'apprécier le moment. On restera, de plus, dans une configuration de deux fois 25 minutes. »



Place ce vendredi au championnat avec un déplacement à Futsal Cuesmes. « Même si nos adversaires restent sur un bilan d'un point sur douze, cela reste un derby et il peut donc partir dans tous les sens. Il faudra donc être sérieux et ne pas se laisser piéger pour demeurer en embuscade du trio de tête. »

**Nicolas TOUSSAINT**

# MFC Tubize-ZVC Pibo Bilzen: « Pas du calibre du RSCA Futsal mais quand même... »



**L**e coleader aux points perdus, MFC Tubize, actuellement invaincu en Interprovinciale E, espérait secrètement dans un petit coin de la tête hériter comme en 2022 du top du top avec le RSCA Futsal. On se souvient qu'il y a trois ans, le « MFC », qui jouait encore sous l'ancienne dénomination de Rebecq, avait affronté Grello et les siens dans une salle archicomble. « Et on s'en était sortis avec les honneurs en n'étant défait que 2-7 (ndlr : avec des buts de Fares qui avait fait 1-2 et le portier Cossu à distance pour le 2-6) », se rappelle le président et joueur du MFC Tubize, Tanguy George. « La salle était comble et cela reste forcément le meilleur souvenir de ma carrière, d'autant que l'année suivante ou celle d'après, les Anderlechtois

faisaient même partie du dernier carré sur la scène européenne. »

Le standing de l'adversaire est, cette fois, moindre puisque les Limbourgeois de Bilzen se situent pour le moment au 10<sup>e</sup> rang. « Mais

de Tubize. On ne sera certes pas favoris mais il est clair qu'on ne partira pas éliminés d'avance.

C'est chouette aussi pour le Brabant Wallon de pouvoir proposer ce genre de match. »

Avant cela, le but sera de conserver le brevet d'invincibilité le plus longtemps possible en championnat. « La Coupe de Belgique ne sera qu'une parenthèse. Le plus important reste la fluidité actuelle de notre parcours en championnat.

Nous abordons ce vendredi 28 novembre un gros morceau avec la visite de Futsal Saint-Josse qui nous talonne et n'a été battu qu'une fois. C'est l'occasion de laisser les Bruxellois à distance. »

**Nicolas TOUSSAINT**

*« On ne sera pas favoris mais on ne partira pas éliminés d'avance »*

Pibo Bilzen (11/27) reste malgré tout une équipe de première nationale et c'est ce que nous voulions avant tout. Ce sera une totale inconnue.

On va de nouveau tenter de créer un engouement pour ce match qui aura lieu fin janvier dans notre salle

Le programme complet des 1/16 de finale		
1	Racing Genk Futsal	Futsal Shokudo Aarschot
2	Union Oasis Forest	Realdev Vilvoorde
3	Futsal My-Cars Charleroi	Futsal Topsport Antwerpen
4	FT De Gemeenschap St-Niklaas	Sporting Anderlecht Futsal
5	Futsal Fener Brussel	Futsal RWDM
6	ZVC Solona Ranst	Full Hasselt
7	La Squadra Mouscron	Real Elmos Herentals
8	Hellas Magic Thulin	ZVK Eijsden Dorp
9	MFC Tubize	ZVC Pibo Bilzen
10	Lierse SK Futsal	UR Sensei Sushi Anderlecht
11	Futsal Team Gantoise	Anneessens 25 Brussels
12	BSEP Futsal Morlanwelz	Futsal Team Charleroi
13	MTGN Auto Grâce-Hollogne	Bouraza FT Brussels
14	Futsal Project Antwerpen	FAL Soumagne
15	BAT 81 Tintigny (IP A-4e)	Futsal Benfica Auderghem (IP C-3e)
16	Futsal Team Liège (IP A-1 <sup>e</sup> )	FT BJK Gent (IP A flamande-10 <sup>e</sup> )

Les seizièmes de finale de la Coupe de Belgique, en un seul match, se joueront normalement le vendredi 23 janvier 2026. En effet, un match peut être avancé moyennant l'accord des deux clubs (surtout pour les clubs qui libèrent des joueurs internationaux pour l'équipe nationale en janvier 2026).

Si l'équipe visitée évolue au niveau interprovincial ou provincial : 2 x 25 minutes (au lieu de 2 x 20 minutes de temps réel).

En cas d'égalité : pas de prolongations, directement tirs au but.

# L'évolution de la société et son impact sur nos championnats

**I**l convient de ne jamais oublier qu'un fait est une chose et qu'une opinion en est une autre. Jamais on ne peut assimiler opinion à fait et inversement. Mettre ces deux termes sur un même pied n'est rien d'autre qu'un premier grand danger sociétal. J'atterris : un coach peut être très sincèrement persuadé qu'il a raison de crier sur l'arbitre à partir d'une phase bien déterminée alors que l'arbitre (ayant pris une décision défavorable à l'équipe dudit coach) est persuadé qu'il a raison car il n'a fait qu'appliquer les lois du jeu.

Imaginons la situation suivante : l'arbitre a bien appliqué la règle de jeu et le coach se trompe donc sur cette phase. Difficile de revenir en arrière après scène de cris et de rouspétances à l'égard de l'arbitre : il y va de l'image du coach, au moins de sa « réputation ».

Il ne faut JAMAIS qu'une opinion dépasse le poids d'un fait. L'éventuel parcours juridique que suscite un différend entre deux personnes doit mettre en évidence les faits, rien que les faits même dans leur froideur glaciale. Il en est de même dans le football en salle, dans votre match de demain, dans la gestion de la L.F.F.S. On peut parfois être plus supporter qu'autre chose mais un dirigeant de club (de la fédération aussi, bien sûr) doit pouvoir faire la distinction entre les deux situations et lorsqu'il est dans la gestion, ce dirigeant doit réunir toutes les qualités morales que nécessite son poste dans la province X.

Et, évacuons cela tout de suite, il y a plusieurs publics : ok (dont nos

jeunes que nous pouvons croiser dans nos salles omnisports) et le public non seulement s'attache à une « opinion collective, partagée par X ou par Messenger » mais apprécie de s'attacher à l'opinion qui fait loi (on est là dans un régime proche de l'animal qui recherche la cohorte, le comportement grégaire).

Atterrissons : c'est humain (et donc un peu compréhensible) l'homme (plus encore s'il est supporter) préfère rejoindre le groupe le plus « consistant », le plus voluble quelle que soit la qualité des idées développées dans ce groupe.

Nous devons tous, et nos arbitres en tête, le savoir : il n'y a plus un parallélisme rigide et permanent entre l'évolution d'un match et la réaction des supporters.

Dans les spectateurs, il y a des passionnés du foot en salle mais il y a aussi des gens (aux intentions moins positives) qui viennent à ce match parce qu'il y a du monde, du sport et qui ont pour but final de se laisser aller... du rire aux coups...

Si c'est la somme d'opinions qui font « loi » (les réseaux sociaux, hélas, nous y préparent super bien), il n'y a plus de place pour le fait d'une part mais on ouvre la porte à un mode de fonctionnement où l'opinion, l'avis, le ressenti, le lu sur Facebook, l'entendu dans le métro seront les lois, les codes, les modalités du comportement de tout un chacun. Effrayant. On n'a pas besoin de Facebook pour nourrir son point de vue dans une conversation ; on n'a pas besoin de « liker » pour dire à un(e) ami(e) qu'on partage son

point de vue ou qu'on apprécie ses propos.

Pour faire court (et donc non nuancé) les regroupements en « bande » ou autres sont plus le fait d'avoir un groupe réuni derrière un objectif, plus souvent derrière une opinion politique ou autre que le souci de se réunir sur un thème, un choix de vie, un hobby, un groupe de réflexion. Le groupe « uni » devient la priorité et le « thème, l'idée, » qui les réunit passe au second plan et s'oublie quasi rapidement.

Le comportement grégaire décrit comment les individus d'un groupe peuvent agir de manière similaire sans concertation ou coordination. Le terme s'applique autant au comportement des animaux vivant en troupeaux qu'à celui des humains lors de rassemblements ou dans les processus quotidiens de prise de décision et de façonnage de l'opinion.

Atterrissons : le supporter 2025 n'est plus celui de 2003, l'influence des supporters sur l'arbitrage n'est pas un mythe et le métier d'arbitre se complexifie.

Je vous propose de prolonger ce débat dans le prochain numéro de notre « journal » préféré car, vous l'avez compris, le contexte d'un match de football en salle évolue et il nous faut pourtant ne pas le laisser nous échapper. Il y a du boulot chers lecteurs.

Belles fêtes de fin d'année à tous, à toutes.

**Léo MAYARD**

**ETHIAS**

**ETHIAS**

# AVIS AUX CLUBS

## Matchs remis et décalés : avec les joueurs qualifiés à la date initiale...

Rappel des articles 183.9 et 184.3 du règlement organique : sous peine de perte de match sur le score de forfait, **tout match remis ou décalé doit se dérouler avec des affiliés dûment qualifiés à la date initialement programmée.**

## Affiliations U.R.B.S.F.A./L.F.F.S. : dans un seul club !

Sauf mutation, une personne ne peut être affiliée qu'à un seul cercle de la L.F.F.S. ou de l'U.R.B.S.F.A. durant une même saison (article 98.4 du règlement organique).

Dans le cas où, lors d'un contrôle ou dans le cadre d'une plainte d'un club, il s'avèrerait qu'une personne a été alignée comme joueur ou officiel (délégué, coach,...) dans deux clubs différents, l'équipe fautive serait sanctionnée d'un forfait.

## Un onglet dédié aux compétitions interprovinciales sur Iffs.eu !

Retrouvez les résultats, classements, communications officielles relatives aux compétitions interprovinciales,... sur le site officiel de la fédération, www.Iffs.eu, sous l'onglet « IP » que vous trouverez désormais dans le menu principal (bandeau rouge en haut de la page d'accueil).



## Paiement des licences : sur le bon compte bancaire...

Le paiement de toute licence (25 € pour une licence « senior » - seniors, dames, vétérans -, 10 € pour une licence « jeune ») doit être effectué sur le bon compte bancaire.

### - pour les clubs de la Province du Brabant

#### Wallon/Bruxelles-Capitale :

sur le compte numéro BE51 3101 2316 8262 ouvert au nom de la L.F.F.S. Brabant

### - pour les clubs de la province du Hainaut :

sur le compte numéro BE04 0682 5196 7631 ouvert au nom de la L.F.F.S.-Hainaut.

### - pour les clubs de la province de Liège :

sur le compte numéro BE57 0682 1689 2835 ouvert au nom de la L.F.F.S.-Liège

### - pour les clubs de la province de Luxembourg :

sur le compte numéro BE09 0682 0915 4457 ouvert au nom de Football en salle journal Luxembourg

### - pour les clubs de la province de Namur :

sur le compte numéro BE30 2500 1778 2411 ouvert au nom de la Ligue Francophone de Football en Salle.

**Il convient d'impérativement indiquer, en communication, « Demande d'affiliation de [Prénom + nom de la personne] - [Matricule du club] + [Nom du Club] »**

# RÉSULTATS

## Semaine 20 - du 10/11/2025 au 16/11/2025

### Interprovinciale A

SOCA BASTOGNE	- MARSEILLE WANZE	6 - 9
LBA HALANZY	- BERTRIX CITY	5 - 7
G4 SAINTE-ODE	- FUTSAL T. LIEGE	3 - 11
FC INTER HUY	- ESSALEM VERVIERS	7 - 1
BATY HAVELANGE	- MF SEILLOIS	4 - 11

### Interprovinciale B

BS ANHEE	- ELITE SC FLEURUS	3 - 9
FLORENNES UTD	- F. LIONS ROSELIES	12 - 6
FELICE MONTIGNY	- F CAROLO T JUMET	3 - 3
BORUSSIA LOYERS	- JEMEPPE UTD	7 - 9
MS BL WALCOURT	- F.T. LODELINSART	3 - 11
FUTSAL NALINNES	- B. HERMANO JUMET	2 - 2

### Interprovinciale C

TDM ANS	- SPB EXPR SERAING	4 - 3
PROXIMA CENT BXL	- MINI 83 EVERE	4 - 8
TEAMGSI VERVERIERS	- FUTSAL WAVRE	4 - 2
URBAN STEP BXL	- F BRUXELLES NOH	6 - 4
LIEGE LIONS	- MAKASI AUDERGHEM	1 - 2
WAVRE FAMILY	- BENFIC AUDERGHEM	1 - 6

### PROCOLOR LIÈGE

### Interprovinciale D

BON-AIR LEUZE	- SYNERGY BERCHEM	3 - 0
KGS ANDERLECHT	- OLYMPIC FRASNES	7 - 0
BELOEIL FUTSAL	- KGS ANDERLECHT	0 - 5 FF
BON-AIR LEUZE	- FRATERN. FRAMERIES	1 - 2
OLYMPIC BRUNEHAUT	- GÉN F MOLENBEEK	1 - 5
OLYMPIC FRASNES	- FUTSAL CUESMES	2 - 2
DEAF BRUSSELS	- FUTSAL LEUZE	6 - 8

### Interprovinciale E

PROJECT BRUSSELS	- PORTIS. MORLANWELZ	2 - 6
RC ANDERLUES	- BLAMPAIN'S BRAINE	5 - 0 FF
MFC TUBIZE	- ARS. PONT-A-CELLES	4 - 2
DIA BRACQUEGNIES	- FT MAROLLES BXL	3 - 6
AG JUN LA LOUVIERE	- ETOILE BRUXELLOISE	4 - 0
ELITE BRAINE-L-C	- MARSEILLE WANZE	5 - 0 FF

### Coupe interprovinciale

MS BL WALCOURT	- SOCA BASTOGNE	5 - 0 FF
OLYMPIC BRUNEHAUT	- BATY HAVELANGE	5 - 0 FF
RED ST BRUXELLES	- FUTSAL WAVRE	5 - 10
JEMEPPE UTD	- MFC TUBIZE	4 - 7
COSMOS STAVELOT		

BELV SAMBREVILLE	-	BERTRIX CITY	2 - 6		PORRIS. MORLANWELZ	-	MFC TUBIZE	3 - 8
<b>Semaine 21 - du 17/11/2025 au 23/11/2025</b>								
<b>Interprovinciale A</b>					COURCELLES CLUB	-	RC ANDERLUES	6 - 2
OCEAN ST. VERVIERS	-	LBA HALANZY	8 - 3		ARS. PONT-A-CELLES	-	ELITE BRAINE-L-C	2 - 5
MARSEILLE WANZE	-	COSMOS STAVELOT	4 - 2		PORRIS. MORLANWELZ	-	AG JUN LA LOUVIERE	3 - 2
BERTRIX CITY	-	BATY HAVELANGE	5 - 0 FF		ETOILE BRUXELLOISE	-	PROJECT BRUSSELS	1 - 4
MF SEILLOIS	-	FC INTER HUY	2 - 4		<b>Coupe interprovinciale</b>			
<b>Interprovinciale B</b>					PROCOLOR LIÈGE	-	WAVRE FAMILY	10 - 3
F CAROLO T JUMET	-	BS ANHEE	2 - 7		B. HERMANO JUMET	-	DEAF BRUSSELS	10 - 2
FC GERPINNES	-	F.T. LODELINSART	2 - 3		GÉN F MOLENBEEK	-	MAKASI AUDERGHEM	5 - 9
B. HERMANO JUMET	-	FELICE MONTIGNY	2 - 2		ELITE SC FLEURUS	-	F CAROLO T JUMET	4 - 10
ELITE SC FLEURUS	-	BORUSSIA LOYERS	8 - 3		FLORENNEES UTD	-	FUTSAL CUESMES	7 - 5
F. LIONS ROSELIES	-	FUTSAL NALINNES	4 - 7		F.T. LODELINSART	-	BAT 81 TINTIGNY	4 - 6
<b>Interprovinciale C</b>					BORUSSIA LOYERS	-	BON-AIR LEUZE	5 - 0 FF
MINI 83 EVERE	-	URBAN STEP BXL	7 - 6		FRATERN. FRAMERIES	-	DIA BRACQUEGNIES	5 - 4
MF OREYE	-	PROXIMA CENT BXL	6 - 2		LIEGE	-	BRABANT W-BX	0 - 4
SPB EXPR SERAING	-	TEAMGSI VERVIERS	2 - 5		NAMUR	-	HAINAUT	2 - 2
FUTSAL WAVRE	-	MAKASI AUDERGHEM	2 - 3		LUXEMBOURG	-	LIEGE	1 - 5
<b>Interprovinciale D</b>					BRABANT W-BX	-	NAMUR	2 - 1
KGS ANDERLECHT	-	FUTSAL LEUZE	7 - 2		HAINAUT	-	LUXEMBOURG	2 - 0
DPF THULIN	-	OLYMPIC FRASNES	3 - 3		LIEGE	-	NAMUR	4 - 5
GÉN F MOLENBEEK	-	ATHLETIC C JETTE	6 - 2		BRABANT W-BX	-	HAINAUT	3 - 4
DEAF BRUSSELS	-	OLYMPIC BRUNEAU	6 - 16		NAMUR	-	LUXEMBOURG	5 - 3
SYNERGY BERCHEM	-	FUTSAL CUESMES	9 - 3		HAINAUT	-	LIEGE	1 - 2
<b>Interprovinciale E</b>					LUXEMBOURG	-	BRABANT W-BX	2 - 2

## CLASSEMENTS AU 23/11/2025

### **Interprovinciale A**

#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	FUTSAL T. LIEGE	9	9	0	0	95	20	27	
2	FC INTER HUY	9	9	0	0	81	23	27	
3	BERTRIX CITY	8	5	1	2	0	47	30	17
4	BAT 81 TINTIGNY	7	5	1	1	0	63	33	16
5	MARSEILLE WANZE	10	5	5	0	0	52	58	15
6	ESSALEM VERVIERS	7	4	3	0	0	37	32	12
7	OCEAN ST. VERVIERS	8	4	4	0	0	41	48	12
8	G4 SAINTE-ODE	8	3	3	2	0	35	40	11
9	SOCA BASTOGNE	9	3	5	1	0	36	59	10
10	COSMOS STAVELOT	9	3	6	0	0	34	49	9
11	MF SEILLOIS	8	3	5	0	0	38	56	9
12	BATY HAVELANGE	9	3	5	0	1	39	60	9
13	LBA HALANZY	10	1	9	0	0	35	79	3
14	I NAMECHE 83	9	0	8	0	1	27	73	0

### **Interprovinciale B**

#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	JEMEPPE UTD	8	7	0	1	0	55	22	22
2	ELITE SC FLEURUS	8	7	1	0	0	58	27	21
3	B. HERMANO JUMET	9	5	1	3	0	46	23	18
4	BS ANHEE	9	5	3	1	0	47	45	16
5	FC GERPINNES	8	5	3	0	0	41	34	15
6	BELV SAMBREVILLE	8	4	3	1	0	40	35	13
7	FUTSAL NALINNES	9	3	3	3	0	39	51	12
8	FLORENNEES UTD	10	3	5	1	1	54	76	10
9	BORUSSIA LOYERS	9	3	6	0	0	38	54	9
10	F.T. LODELINSART	8	3	5	0	0	47	41	9
11	F CAROLO T JUMET	7	2	3	2	0	20	33	8
12	FELICE MONTIGNY	8	1	5	2	0	21	30	5
13	MS BL WALCOURT	7	1	6	0	0	29	47	3
14	F. LIONS ROSELIES	4	0	4	0	0	16	33	0

### **Interprovinciale C**

#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	PROCOLOR LIÈGE	8	8	0	0	0	38	12	24
2	MINI 83 EVERE	8	7	1	0	0	58	24	21
3	BENFIC AUDERGHEM	8	7	1	0	0	37	17	21
4	MAKASI AUDERGHEM	9	7	2	0	0	35	20	21
5	WAVRE FAMILY	10	5	4	1	0	40	40	16
6	TEAMGSI VERVIERS	8	4	3	1	0	41	33	13

PORRIS. MORLANWELZ	-	MFC TUBIZE	3 - 8
COURCELLES CLUB	-	RC ANDERLUES	6 - 2
ARS. PONT-A-CELLES	-	ELITE BRAINE-L-C	2 - 5
PORRIS. MORLANWELZ	-	AG JUN LA LOUVIERE	3 - 2
ETOILE BRUXELLOISE	-	PROJECT BRUSSELS	1 - 4

<b>Coupe interprovinciale</b>			
PROCOLOR LIÈGE	-	WAVRE FAMILY	10 - 3
B. HERMANO JUMET	-	DEAF BRUSSELS	10 - 2
GÉN F MOLENBEEK	-	MAKASI AUDERGHEM	5 - 9
ELITE SC FLEURUS	-	F CAROLO T JUMET	4 - 10
FLORENNEES UTD	-	FUTSAL CUESMES	7 - 5
F.T. LODELINSART	-	BAT 81 TINTIGNY	4 - 6
BORUSSIA LOYERS	-	BON-AIR LEUZE	5 - 0 FF
FRATERN. FRAMERIES	-	DIA BRACQUEGNIES	5 - 4

<b>Championnat francophone espoirs</b>			
LIEGE	-	BRABANT W-BX	0 - 4
NAMUR	-	HAINAUT	2 - 2
LUXEMBOURG	-	LIEGE	1 - 5
BRABANT W-BX	-	NAMUR	2 - 1
HAINAUT	-	LUXEMBOURG	2 - 0
LIEGE	-	NAMUR	4 - 5
BRABANT W-BX	-	HAINAUT	3 - 4
NAMUR	-	LUXEMBOURG	5 - 3
HAINAUT	-	LIEGE	1 - 2
LUXEMBOURG	-	BRABANT W-BX	2 - 2

<b>Interprovinciale D</b>									
#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	KGS ANDERLECHT	9	9	0	0	0	55	11	27
2	SYNERGY BERCHEM	9	7	2	0	0	57	21	21
3	FRATERN. FRAMERIES	8	7	1	0	0	31	16	21
4	MAG HELLAS THULIN	7	5	2	0	0	47	17	15
5	GÉN F MOLENBEEK	8	5	3	0	0	42	36	15
6	BON-AIR LEUZE	7	5	2	0	0	33	15	15
7	FUTSAL LEUZE	10	4	5	1	0	46	58	13
8	OLYMPIC FRASNES	8	3	3	2	0	26	33	11
9	FUTSAL CUESMES	9	3	5	1	0	55	44	10
10	OLYMPIC BRUNEAU	8	2	6	0	0	40	44	6
11	BELOEIL FUTSAL	9	2	5	0	2	34	65	6
12	DPF THULIN	9	1	6	2	0	26	42	5
13	DEAF BRUSSELS	8	1	6	1	0	29	100	4
14	ATHLETIC C JETTE	7	0	6	1	0	22	41	1

<b>Interprovinciale E</b>									
#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	ELITE BRAINE-L-C	9	9	0	0	0	43	15	27
2	MFC TUBIZE	8	8	0	0	0	49	16	24
3	SAINT-JOSSE FUTS	7	6	1	0	0	38	12	18
4	RED ST BRUXELLES	8	6	2	0	0	41	24	18
5	PROJECT BRUSSELS	10	4	3	3	0	33	33	15
6	COURCELLES CLUB	7	4	3	0	0	28	16	12
7	PORTIS. MORLANWELZ	9	3	4	2	0	27	47	11
8	FT MAROLLES BXL	7	3	3	1	0	27	16	10
9	DIA BRACQUEGNIES	8	2	5	1	0	30	45	7
10	ETOILE BRUXELLOISE	8	2	5	1	0	20	32	7
11	AG JUN LA LOUVIERE	8	2	6	0	0	18	35	6
12	ARS. PONT-A-CELLES	9	1	5	3	0	24	42	6
13	RC ANDERLUES	9	1	7	1	0	17	42	4
14	BLAMPAIN'S BRAINE	9	0	6	2	1	17	37	2

# MODIFICATIONS AU CALENDRIER

## **Matchs remis**

**IP A** Le match LFFSIPA2006 **Inter Namêche 83 - BAT 81 Tintigny** du 14/11/2025 EST REMIS au 19/12/2025 à 20H15 au Centre sportif de Héron. Raison: salle indisponible.

**IP A** Le match LFFSIPA2205 **MF Cosmos Stavelot - Essalem Verviers** du 28/11/2025 à 20h30 EST REMIS au lundi 22/12/2025 à 20H30 au complexe de la plaine des Bressaix à Stavelot. Raison: salle indisponible.

**IP C** Le match LFFSIPC1904 **Futsal Bruxelles NOH - Proxima Centauri Bruxelles** du 7/11/2025 à 21h00 EST REMIS au lundi 01/12/2025 à 20h00 (indisponibilité de la salle).

**IP C** Le match LFFSIPC2104 **Futsal Bruxelles NOH - MF TDM Ans** du 21/11/2025 à 21h00 EST REMIS au 15/12/2025 à 20h00 au complexe sportif d'Evere en raison de l'indisponibilité de la salle.

**IP C** Le match LFFSIPC2106 **Futsal Benfica Auderghem - Procolor Liège** du 21/11/2025 à 21h30 EST REMIS au 11/02/2026 à 20h00 au Centre sportif de la Forêt de Soignes à Auderghem. Raison: coupe de Belgique prioritaire.

**IP C** Le match LFFSIPC2402 **Proxima Centauri Bruxelles - Procolor Bibi Liège** du 12/12/2025 à 20h00 EST REMIS au 12/01/2026 à 21h00 au Centre sportif F. Guillaume à Evere. Raison: salle indisponible.

**IP D** Le match LFFSIPD2104 **Hellas Magic Thulin - Bon-Air Leuze** du 21/11/2025 à 20h30 EST REMIS au LUNDI 19/01/2026 à 20h10 au Centre sportif communal de Thulin (Hensies). Raison: coupe de Belgique prioritaire.

**IP E** LFFSIPE2106 **Saint-Josse Futsal - Blampain's Braine** du 21/11/2025 à 21h00 EST REMIS au mercredi 10/10/2025 en la salle omnisports Guy Cudell à Saint-Josse. Raison: coupe de Belgique prioritaire.

**IP E** LFFSIPE2502 **Blampain's Braine - FT Marolles BXL** qui devait avoir lieu de vendredi 19/12/2025 à 21h05 EST REMIS à une date qui reste à déterminer en raison de l'indisponibilité de la salle.

## **Matchs décalés**

Le match LFFSIPA2304 **MF Seillois - Cosmos Stavelot** du 05/12/2025 à 21h45 EST DECALE au 07/01/2026 à 21h00 au complexe sportif d'Ohey. Demande du MF Seillois.

Le match LFFSIPA2702 **MF Seillois - Marseille Wanze** du 02/01/2026 à 21h45 EST DECALE au 21/01/2026 à 21h00 au complexe sportif d'Ohey. Demande du MF Seillois.

Le match LFFSIPB2204 **MS BL Walcourt - FC Gépinnes** du 28/11/2025 à 22h00 EST DECALE au 19/01/2026 à 21h00 au complexe sportif de Lanefte. Demande de MS BL Walcourt.

Le match LFFSIPA1604 **Futsal Team Liège - FC Inter Huy** du 03/12/2025 à 21h00 EST DECALE au 03/12/2025 à 21h15 au Country Hall à Angleur. Demande de Futsal Team Liège.

Le match LFFSIPB2101 **Boca Hermano Jumet Futsal - Felice Montigny** du 21/11/2025 à 20h15 EST DECALE au 21/11/2025 à 21h20 au Complexe sportif Arc-en-Ciel à Jumet. Demande de Boca Hermano Jumet Futsal.

Le match LFFSIPE2104 **Courcelles Futsal Club - RC Anderlues** du 21/11/2025 à 21h30 EST DECALE au 21/11/2025 à 20h30 au hall omnisports de Trazegnies. Demande de Courcelles Futsal Club.

Le match LFFSIPD2603 **MFC Olympic Boys Frasnes - MFC Bon-Air Leuze** du 26/12/2025 à 21h30 EST DECALE au 16/01/2026 à 21h30 au hall omnisports des Collines à Frasnes-lez-Anvaing. Demande du MFC Olympic Boys Frasnes.

# CALENDRIER

## **Semaine 23 - du 01/12/2025 au 07/12/2025**

### Interprovinciale A

LFFSIPA1603	ME	03/12/2025	20:45	TINT	BAT 81 TINTIGNY	-	MF SEILLOIS	CONVENT Laurent
LFFSIPA1604	ME	03/12/2025	21:15	COUN	FUTSAL T. LIEGE	-	FC INTER HUY	BAWIN Regis
LFFSIPA2301	VE	05/12/2025	20:00	VERV	ESSALEM VERVIERS	-	G4 SAINTE-ODE	CAVE Christophe
LFFSIPA2302	VE	05/12/2025	20:30	TINT	BAT 81 TINTIGNY	-	BATY HAVELENAGE	BAWIN Regis
LFFSIPA2303	VE	05/12/2025	21:30	MORH	BERTRIX CITY	-	SOCA BASTOGNE	CHAKOUATH Mostapha

### Interprovinciale B

LFFSIPB2301	VE	05/12/2025	20:00	AUVE	BELV SAMBREVILLE	-	FELICE MONTIGNY	AUDOOR Daniel
LFFSIPB2302	VE	05/12/2025	20:15	JUME	B. HERMANO JUMET	-	BORUSSIA LOYERS	SENAL Adem
LFFSIPB2303	VE	05/12/2025	20:30	ROUX	F CAROLO T JUMET	-	FLORENNES UTD	DUVIVIER Jacky
LFFSIPB2304	VE	05/12/2025	21:00	JEM2	JEMEPPE UTD	-	FC GERPINNES	LACANNE Vincent
LFFSIPB2306	VE	05/12/2025	21:45	FLEU	ELITE SC FLEURUS	-	F.T. LODELINSART	DEROBERTMASURE Bernard
LFFSIPB2305	VE	05/12/2025	22:00	AISE	F. LIONS ROSELIES	-	BS ANHEE	SPRIO Vincenzo
LFFSIPB1204	VE	05/12/2025	22:15	NALI	FUTSAL NALINNES	-	MS BL WALCOURT	LEBEAU Christian

### Interprovinciale C

LFFSIPC1904	LU	01/12/2025	20:00	EVER	F BRUXELLES NOH	-	PROXIMA CENT BXL	SALARI Sina
LFFSIPC2301	VE	05/12/2025	20:00	EVER	MINI 83 EVERE	-	TEAMGSI VERVIERS	RUELLE Stéphane
LFFSIPC2302	VE	05/12/2025	20:30	OREY	MF OREYE	-	TDM ANS	RASSART Guy
LFFSIPC2303	VE	05/12/2025	21:00	LAEK	F BRUXELLES NOH	-	MAKASI AUDERGHEM	SALARI Sina
LFFSIPC2304	VE	05/12/2025	21:15	SERA	SPB EXPR SERAING	-	FUTSAL WAVRE	REMACLE Roger
LFFSIPC2305	VE	05/12/2025	21:30	SOI1	BENFIC AUDERGHEM	-	URBAN STEP BXL	EL MEKAAL Saad

### Interprovinciale D

LFFSIPD1606	MA	02/12/2025	20:00	SOI3	DEAF BRUSSELS	-	SYNERGY BERCHEM	BAH Mamadou Aliou
LFFSIPD1003	MA	02/12/2025	21:00	EVER	GÉN F MOLENBEEK	-	KGS ANDERLECHT	COLLIN Michael
LFFSIPD2301	VE	05/12/2025	20:00	BAYU	KGS ANDERLECHT	-	DPF THULIN	PEETERS Pascal
LFFSIPD1004	VE	05/12/2025	21:00	RUME	OLYMPIC BRUNEAU	-	ATHLETIC C JETTE	EL HATIB Abdelghafour
LFFSIPD2302	VE	05/12/2025	21:30	KOEK	GÉN F MOLENBEEK	-	FUTSAL CUESMES	EL FILALI Karim
LFFSIPD2303	VE	05/12/2025	21:30	HENS	MAG HELLAS THULIN	-	OLYMPIC FRASNES	GARTILI Abdeslam

LFFSIPD2304	VE	05/12/2025	21:30	HARE	DEAF BRUSSELS	- BON-AIR LEUZE	LACROIX Philippe
LFFSIPD2305	VE	05/12/2025	22:00	BSAG	SYNERGY BERCHEM	- FUTSAL LEUZE	MELIS Christophe
<b>Interprovinciale E</b>							
LFFSIPE2301	VE	05/12/2025	20:45	PACE	ARS. PONT-A-CELLES	- RC ANDERLUES	YILDIZ Aho
LFFSIPE2302	VE	05/12/2025	21:00	BOLI	FT MAROLLES BXL	- SAINT-JOSSE FUTS	FERSINI Alessandro
LFFSIPE2304	VE	05/12/2025	21:30	TRAZ	COURCELLES CLUB	- RED ST BRUXELLES	GARTILI Mohamed
LFFSIPE2305	VE	05/12/2025	21:30	MORL	PORTIS. MORLANWELZ	- BLAMPAIN'S BRAINE	REMY Joel
LFFSIPE1003	VE	05/12/2025	21:35	THIEU	DIA BRACQUEGNIES	- MFC TUBIZE	SPILEMAEKERS Thomas
LFFSIPE2303	VE	05/12/2025	22:00	COMK	ETOILE BRUXELLOISE	- AG JUN LA LOUVIERE	HEYLEN Eddy

### Semaine 24 - du 08/12/2025 au 14/12/2025

#### Interprovinciale A

LFFSIPA2401	VE	12/12/2025	20:05	BAST	SOCA BASTOGNE	- OCEAN ST. VERVIERS	COLLIN Michael
LFFSIPA2402	VE	12/12/2025	20:10	CLEM	LBA HALANZY	- G4 SAINTE-ODE	BAWIN Regis
LFFSIPA2404	VE	12/12/2025	20:30	STAV	COSMOS STAVELOT	- BERTRIX CITY	CHAKOUATH Mostapha
LFFSIPA2403	VE	12/12/2025	21:00	COUN	FUTSAL T. LIEGE	- ESSALEM VERVIERS	LACANNE Vincent
LFFSIPA2405	VE	12/12/2025	21:15	HHUY	FC INTER HUY	- BAT 81 TINTIGNY	CAVE Christophe
LFFSIPA2406	VE	12/12/2025	21:30	HAVE	BATY HAVELANGE	- I NAMECHE 83	AUDOOR Daniel

#### Interprovinciale B

LFFSIPB2401	VE	12/12/2025	20:05	ANHE	BS ANHEE	- FLORENNES UTD	CONVENT Laurent
LFFSIPB1603	VE	12/12/2025	21:00	MONT	FELICE MONTIGNY	- F.T. LODELINSART	SENAL Adem
LFFSIPB2402	VE	12/12/2025	21:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS	- F. LIONS ROSELIES	DEROBERTMASURE Bernard
LFFSIPB2403	VE	12/12/2025	22:00	LANE	MS BL WALCOURT	- JEMEPPE UTD	LEBEAU Christian
LFFSIPB2404	VE	12/12/2025	22:15	NALI	FUTSAL NALINNES	- FC GERPINNES	HEYLEN Eddy

#### Interprovinciale C

LFFSIPC2401	VE	12/12/2025	20:00	LONG	TDM ANS	- BENFIC AUDERGHEM	EL MEKAALEL Saad
LFFSIPC2404	VE	12/12/2025	21:00	HRCH	TEAMGSI VERVIERS	- MF OREYE	FERSINI Alessandro
LFFSIPC2403	VE	12/12/2025	21:00	VERH	URBAN STEP BXL	- WAVRE FAMILY	EL HATIB Abdelghafour
LFFSIPC2405	VE	12/12/2025	21:30	LPRE	LIÈGE LIONS	- SPB EXPR SERAING	YILDIZ Aho

#### Interprovinciale D

LFFSIPD2401	VE	12/12/2025	20:00	HORN	FUTSAL CUESMES	- DEAF BRUSSELS	SPRIO Vincenzo
LFFSIPD2402	VE	12/12/2025	20:15	LEUZ	BON-AIR LEUZE	- BELOEIL FUTSAL	PEETERS Pascal
LFFSIPD2404	VE	12/12/2025	21:00	RUME	OLYMPIC BRUNEAUT	- SYNERGY BERCHEM	HEYLEN Eddy
LFFSIPD2403	VE	12/12/2025	21:00	JETT	ATHLETIC C JETTE	- FRATERN. FRAMERIES	BAH Mamadou-Issa
LFFSIPD2406	VE	12/12/2025	21:30	FRAS	OLYMPIC FRASNES	- GÉN F MOLENBEEK	MELIS Christophe
LFFSIPD2405	VE	12/12/2025	21:30	CESP	FUTSAL LEUZE	- MAG HELLAS THULIN	SPILEMAEKERS Thomas

#### Interprovinciale E

LFFSIPE2106	ME	10/12/2025	21:00	STJO	SAINT-JOSSE FUTS	- BLAMPAIN'S BRAINE	BAH Mamadou Aliou
LFFSIPE2405	VE	12/12/2025	21:00	STJO	SAINT-JOSSE FUTS	- PORTIS. MORLANWELZ	SALARI Sina
LFFSIPE2402	VE	12/12/2025	21:00	VDPU	PROJECT BRUSSELS	- ELITE BRAINE-L-C	BAWIN Eric
LFFSIPE2401	VE	12/12/2025	21:15	ANDE	RC ANDERLUES	- DIA BRACQUEGNIES	EL ABBOUTI Youssef
LFFSIPE2403	VE	12/12/2025	21:30	TUBI	MFC TUBIZE	- FT MAROLLES BXL	LORAND Guy
LFFSIPE2404	VE	12/12/2025	21:45	STRE	AG JUN LA LOUVIERE	- ARS. PONT-A-CELLES	DUVIVIER Jacky

#### Coupe interprovinciale

LFFSCP48	ME	10/12/2025	20:15	SOUV	BORUSSIA LOYERS	- BERTRIX CITY	QUAIRIA Eric
LFFSCP43	ME	10/12/2025	21:00	TRAZ	COURCELLES CLUB	- MS BL WALCOURT	REMY Joel

**Retrouvez le calendrier mis à jour en temps réel sur le site officiel de la fédération**  
<https://www.lffs.eu/championnat-interprovincial-25-26/>  
**ou dans l'espace réservé à votre club dans « Big Captain »**

## PROCÈS-VERBAL

### Commission Sportive Interprovinciale P-V de la réunion du 17/11/2025

**Présents:** MM. Authelet, Cristens, Degée (président), Detaille, Guillaume, Mukanya, Peeters, Wallemme et Scheers (secrétaire faisant fonction, sans droit de vote).  
Absents excusés: MM. Paquet, Rebuffatti, Van Esch.

La séance, qui se tient au Centre namurois des sports, est ouverte à 19h30 par M. Degée, président.

#### 1. FORFAITS - RATIFICATIONS

Les forfaits sportifs suivants, pris en 1<sup>er</sup> ressort par le secrétariat fédéral, sont ratifiés par la commission sportive interprovinciale :

Nº	Date & Heure	Equipe visitée	Equipe visitezuse	Résultat
LFFSCP02	Pas programmé	INTER NAMECHE 83	FUTSAL CUESMES	0 - 5

Les forfaits administratifs suivants, pris en 1<sup>er</sup> ressort par le secrétariat fédéral, sont ratifiés par la commission sportive interprovinciale :

Nº	Equipe visitée	Equipe visitezuse	Résultat
LFFSCP38	MF OREYE	ARSENAL PONT-A-CELLES	5 - 0
LFFSCP1604	WAVRE FAMILY	SPB EXPRESS SERAING	5 - 0
LFFSCP233	UR FUTSAL SYNERGY BERCHEM	LA BELLE AVENTURE HALANZY	5 - 0
LFFSCP234	FUTSAL CLUB GERPINNES	DREAM PLAYER FUTSAL THULIN	5 - 0
LFFSCP235	COURCELLES FUTSAL CLUB	FUTSAL PROJECT BRUSSELS	5 - 0
LFFSCP1705	ELITE SPORTING CLUB FLEURUS	FLORENNES UTD	5 - 0
LFFSCP221	TEAM GSI VERVERIERS	SAINT-JOSSE FUTSAL	5 - 0
LFFSCP225	OCEAN STARS VERVERIERS	KGS ANDERLECHT	5 - 0
LFFSCP008	MS BL WALCOURT	MARSEILLE WANZE	5 - 0
LFFSCP222	MFC OLYMPIC BRUNEAUT	SOCIA BASTOGNE	5 - 0
LFFSCP30	RED STAR BRUXELLES	BATY BOYS HAVELANGE	5 - 0

## **2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

### **2.1 Dossier N° CSI/25-26/019**

*Monsieur Mukanya Babadi ne siège pas.*

**Date :** 10/10/2025

**Rencontre :** Team GSI Verviers - Proxima Centauri Bruxelles - IPC

**En cause de :** Team GSI Verviers - 2932  
: Proxima Centauri Bruxelles - 5514

**Arbitre :** Yildiz Aho

**Objet :** Arrêt de la rencontre (blessure)

**Délibéré:**

Vu le rapport de l'arbitre ;

Attendu qu'il est établi que la rencontre a été arrêtée à la 20<sup>e</sup> minute sur le score de 1-0 après une attente de 10 minutes ;

Qu'il est établi que cet arrêt est consécutif à la blessure à la tête du joueur Jeugmans Cédric (851081-14/04/1989) qui a dû être évacué en ambulance ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale décide de faire rejouer la rencontre.

Ainsi prononcé à Namur le 17/11/2025.

### **2.2 Dossier N° CSI/25-26/025**

*Monsieur Mukanya Babadi ne siège pas.*

**Date :** 24/10/2025

**Rencontre :** Futsal Bruxelles NOH - Wavre Family - IPC

**En cause de :** Equipe de Futsal Bruxelles NOH - 7737

**Arbitre :** Van Laeken Denis

**Objet :** Manque d'organisation

**Délibéré :**

Vu le rapport de l'arbitre ;

Attendu qu'il est établi que l'équipe de Futsal Bruxelles NOH a manqué d'organisation ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale inflige une amende de 25 € à l'équipe de Futsal Bruxelles NOH - 7737.

Ainsi prononcé à Namur le 17/11/2025.

## **3. RAPPORTS D'ARBITRES**

### **3.1 Propositions de transactions**

#### **3.1.1 Dossier N° CSI/25-26/023**

**Date :** 17/10/2025

**Rencontre :** F Nalinnes 2020 - BS Anhée - IPB

**En cause de :** Boumediane Outman - 878831-11/03/2003 - F Nalinnes 2020 - 7757

**Arbitre :** Spillemaekers Thomas

**Objet :** Faute de jeu brutale et/ou dangereuse (point B.2)

**Délibéré :**

Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art B.2 du barème de sanction

**Proposition de transaction :**

Suspension de toutes fonctions de 3 semaines, du

01/12/2025 au 14/12/2025 et du 05/01/2026 au 11/01/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 17/11/2025

#### **3.1.2 Dossier N° CSI/25-26/024**

*Monsieur Mukanya Babadi ne siège pas.*

**Date :** 24/10/2025

**Rencontre :** Futsal Wavre - Proxima Centauri Bruxelles - IPC

**En cause de :** Kwitegetse Nemeye Yves - 823495-20/12/1988 - Proxima Centauri Bruxelles - 5514

**Arbitre :** Gartili Abdeslam

**Objet :** Faute de jeu sans brutalité (B.1)

**Délibéré :**

Vu le rapport de l'arbitre ;

Prévention amendée en B.2 ;

Application de l'art B.2 du barème de sanction

**Proposition de transaction :**

Suspension de toutes fonctions de 3 semaines, du 01/12/2025 au 21/12/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 17/11/2025

#### **3.1.3 Dossier N° CSI/25-26/031**

*Monsieur Mukanya Babadi ne siège pas.*

**Date :** 07/11/2025

**Rencontre :** Futsal Wavre - MF TDM Ans - IPC

**En cause de :** Equipe Futsal Wavre  
: Matin Mohamed Zaid - 791076 - 08/07/1987 - Futsal Wavre 7759

**Arbitre :** Gartili Abdeslam

**Objet :** Attitude des joueurs - spectateurs (J)  
: Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)

**Délibéré :**

Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art D.1 du barème de sanction

**Proposition de transaction :**

Suspension de toutes fonctions de 2 semaines, du 01/12/2025 au 07/12/2025 et du 15/12/2025 au 21/12/2025.

Amende de 50 € au club Futsal Wavre - 7759

Score fixé à 0-5 forfait.

Ainsi prononcé à Namur le 17/11/2025

### **3.2 Comparutions**

#### **3.2.1 Dossier N° CSI/25-26/022**

*Messieurs Christens Gwen et Degée Pascal ne siègent pas.*

*Monsieur Wallemme dirige les débats.*

**Date :** 17/10/2025

**Rencontre :** LBA Halanzy - Cosmos Stavelot - IPA

**En cause de :** Prevot Florian - 810493 - 10/11/1996 - Cosmos Stavelot - 2918 (P.O.)

**Arbitre :** Gartili Mohamed (P.O.)

**Objet :** Voie de fait sur joueur - Coup effectif (B.8.4)

**Délibéré :**

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Attendu que M. Prevot Florian - 810493 est absent non excusé (20h50) :

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi que le gardien a donné un coup de pied volontaire à un adversaire ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut sans possibilité d'opposition, inflige au nommé Prevot Florian - 810493 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines, du 18/11/2025 au 17/05/2026 (point B.8.4 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Namur le 17/11/2025.

**3.2.2 Dossier N° CSI/25-26/026-027**

**Date :** 24/10/2025

**Rencontre :** Futsal Carolo Team Jumet - Futsal Lions Roselies - IPB

**En cause de :** Janhutte Loic - 855527 - 08/01/1991 - Futsal Lions Roselies - 7731 (P.O.)

: Reichling Vincianne - 882416 -

04/06/1987 - Futsal Lions Roselies - 7731 (P.O.)

**Délégué :** Fosty Thierry - 833970 - 11/08/1964 - Futsal Carolo Team Jumet - 7750 (P.O.)

**Arbitre :** Spillemaekers Thom (P.O.)

**Objet :** Menaces - Intimidation (A.4)

: Attitude antisportive (D)

: Provocation active (A.3)

: Arrêt de la rencontre

**Délibéré :**

Vu le rapport de l'arbitre ;

Vu le courrier du club Futsal Lions Roselies - 7731 transmis par recommandé ;

Vu le mail de Janhutte Loic - 855527 du 16/11/2025 ;

Attendu que M. Spillemaekers Thom est absent non excusé ;

Attendu que M. Janhutte Loic - 855527 est absent excusé ;

Attendu que Mme Reichling Vincianne - 882416 est absente excusée ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer les faits reprochés ;

Qu'il est établi que l'intéressé (Janhutte Loic - 855527 ) a été exclu suite à ses intrusions répétées sur le terrain et qu'il s'est approché de l'arbitre tête contre tête ;

Attendu que la rencontre a été arrêtée à la 48ème minute sur le score de 2-1 suite au comportement de l'intéressé ;

Considérant qu'aucun club ne peut bénéficier de l'inconduite de ses affiliés ;

Qu'en conséquence, les préventions A.4 et D.3 restent établies, la prévention A.3 étant abandonnée ;

Qu'en l'espèce, il y a lieu de retenir comme circonstance

aggravante l'agressivité accrue de l'intéressé nécessitant l'intervention du délégué visité ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale statuant par défaut :

- inflige au nommé Janhutte Loic - 855527 une suspension de toutes fonctions de 8 semaines du 01/12/2025 au 21/12/2026, du 29/12/2025 au 11/01/2026, du 19/01/2026 au 01/02/2026 et du 09/02/2026 au 15/02/2026 (points A.4 -D.3 du barème de sanctions).

- fixe le score de la rencontre à 5-0 forfait.

Ainsi prononcé à Namur le 17/11/2025.

**3.2.3 Dossier N° CSI/25-26/028**

*Monsieur Detaille Cédric ne siège pas.*

**Date :** 05/11/2025

**Rencontre :** Futsal Cuesmes - Futsal F Frameries - IPD

**En cause de :** Représentant de l'équipe de Futsal

Cuesmes - 7742 (P.O.)

: 1. Heureux Franz - 759749 - 08/02/1948

- Futsal Cuesmes - 7742 (P.O.)

: 2. Santoro Thomas - 883170 -

10/12/1991 - Futsal Cuesmes - 7742 (P.O.)

**Arbitre :** Melis Christophe (P.O.)

**Objet :** Attitude du public - Envahissement de terrain (J) - pour le 2.

: Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1) - pour le 1.

**Délibéré :**

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Entendu la partie en cause présente (Santoro Thomas - 88317) quant à ses arguments et moyens de défense ;

Attendu que M. Heureux Franz - 759749 est absent excusé :

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer les faits reprochés ;

Qu'il est établi que plusieurs spectateurs et officiel du club visité sont entrés sur le terrain ;

Qu'en outre, le délégué au terrain ne s'est pas présenté endéans les 5 minutes pour signer la feuille de match ;

Qu'en conséquence, les préventions restent établies ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale, statuant contradictoirement, inflige au nommé Santoro Thomas - 883170 des recommandations (point J du barème de sanctions).

La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut :

- inflige au nommé Heureux Franz - 759749 une suspension de toutes fonctions de 1 semaine, du 01/12/2025 au 07/12/2025 (point D.1 du barème de sanctions).

- inflige des recommandations au club Futsal Cuesmes - 7742 (point J du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Namur le 17/11/2025.

### **3.2.4 Dossier N° CSI/25-26/029**

*Monsieur Detaille Cédric ne siège pas.*

**Date :** 05/11/2025

**Rencontre :** Futsal Cuesmes - Futsal F Frameries - IPD

**En cause de :** Santoro Thomas - 883170 - 10/12/1991

- Futsal Cuesmes - 7742 (P.O.)

**Victime :** Melis Christophe (P.O.)

**Formateur :** Lermenier Jean Louis (P.O.)

**Objet :** Voie de fait (A.7.4)

**Délibéré :**

Vu le rapport du formateur ;

Entendu le formateur quant à son rapport ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;

Entendu l'arbitre quant aux faits ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi qu'un coup a été donné au pied de l'arbitre ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Qu'en l'espèce, il y a lieu de tenir compte comme circonstance atténuante la légèreté de la voie de fait ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale, statuant contradictoirement, inflige au nommé Santoro Thomas - 883170 une suspension de toutes fonctions de 16 semaines, du 15/12/2025 au 21/12/2026, du 05/01/2026 au 11/01/2026 et du 19/01/2026 au 26/04/2026 avec un sursis de 8 semaines à partir du 02/03/2026 pendant un an (point A.7.4 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Namur le 17/11/2025.

## **4. RECLAMATIONS**

### **4.1 Dossier N° CSI/25-26/020**

*Monsieur Mukanya Babadi ne siège pas.*

**Date :** 10/10/2025

**Rencontre :** TP Makasi Auderghem - Procolor Bibi Liège - IPC

**En cause de :** Patoma Tara Kassima Biko - 866969 - 13/02/1992 - TP Makasi Auderghem - 5798 (P.O.)

**Arbitre :** Fersini Alessandro

**Objet :** Réclamation - Erreur d'arbitrage

**Délibéré :**

Vu la réclamation du club TP Makasi Auderghem envoyée par courrier recommandé en date du 14/10/2025 , laquelle est irrecevable car non signée ;  
Attendu que M. Patoma Tara Kassima Biko - 866969 est absent excusé ;

Attendu que la plainte pour erreur d'arbitrage n'a pas été traitée par la C.C.A.L., l'arbitre reconnaissant dans un mail du 11/10/2025 l'erreur d'avoir erronément inscrit sur la feuille de match une carte jaune au joueur Mandourane Fawzi (854318-28/03/1998) ;

Vu que la plainte est irrecevable,

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale, statuant par

défaut, classe le dossier sans suite.

Ainsi prononcé à Namur le 17/11/2025.

### **4.2 Dossier N° CSI/25-26/021**

*Monsieur Detaille Cédric ne siège pas.*

**Date :** 03/10/2025

**Rencontre :** MFC Olympic Brunehault - Futsal Leuze - IPD

**En cause de :** Lequeux Vanessa - 882419 - 18/12/1979 - Futsal Leuze - 7752 (P.O.)

: Carbonnelle John - 846981 - 16/10/1969

- MFC Olympic Brunehault - 7735 (P.O.)

**Arbitre :** Derobertmasure Bernard

**Objet :** Réclamation - Erreur d'arbitrage

**Délibéré :**

Vu la réclamation du club Futsal Leuze - 7752 envoyée pr courrier recommandé en date du 07/10/2025 laquelle est recevable ;

Vu le mail du club Futsal Leuze du 13/11/2025 ;

Attendu que Mme. Lequeux Vanessa - 882419 est absente excusée ;

Attendu que M. Carbonnelle John - 846981 est absent excusé ;

Attendu que la réclamation a été traitée par la CCAL le 15/10/2025 qui a jugé l'action recevable mais non fondée ;

Attendu que la réclamation non fondée a été retirée le 13/11/2025 ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale statuant par défaut :

- classe le dossier sans suite.

- déclare l'action non fondée

Ainsi prononcé à Namur le 17/11/2025.

### **4.3 Dossier N° CSI/25-26/030**

**Date :** 31/10/2025

**Rencontre :** BS Anhée - Futsal Club Gerpinnes - IPB

**En cause de :** Paquay Aurore - 876814- 15/03/1987- Futsal Club Gerpinnes - 4962 (P.O.)

: Magnée Robin - 846347 - 25/02/1999 -

BS Anhée - 1444 (P.O.)

**Arbitre :** Salari Sina

**Objet:** Réclamation - Début tardif de rencontre

**Délibéré :**

Vu la réclamation du club FC Gerpinnes envoyée par courrier recommandé en date du 05/11/2025, laquelle est recevable ;

Attendu que Mme Paquay Aurore - 876814 est absente excusée ;

Entendu le délégué visité (Magnee Robin - 846347 ) quant à ses arguments et moyens de défense ;

Entendu le président du club visiteur (Crucilla Lorenzo - 871207) quant à ses arguments et moyens de défense ;

Attendu qu'il est établi que la rencontre a été jouée par les 2 équipes et que le club visité a essayé de trouver un arbitre pratiquant ;

Attendu que le club plaignant a signé la FDM acceptant de facto le score y mentionné ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale statuant  
contradictoirement :  
- maintien le score de la rencontre ;

- déclare l'action non fondée.  
Ainsi prononcé à Namur le 17/11/2025.

## **5. SUSPENSIONS**

Licence n°	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions du au inclus
810493	Prevot Florian	Cosmos Stavelot	18/11/2025 17/05/2026
878831	Boumediane Outman	Futsal Nalinnes 2020	01/12/2025 14/12/2025 05/01/2026 11/01/2026
823495	Kwitegetse Nemeye Yves	Proxima Centauri Bruxelles	01/12/2025 21/12/2025
855527	Janhutte Loic	Futsal Lions Roselies	01/12/2025 21/12/2025 29/12/2025 11/01/2026 19/01/2026 01/02/2026 09/02/2026 15/02/2026
883170	Santoro Thomas	Futsal Cuesmes	Recommandations 21/12/2025 15/12/2025 11/01/2026 05/01/2026 26/04/2026 19/01/2026 (sursis de 1 an à partir du 02/03/2026)
759749	Heureux Franz	Futsal Cuesmes	01/12/2025 07/12/2025
791076	Matin Mohamed Zaid	Futsal Wavre	01/12/2025 07/12/2025 15/12/2025 21/12/2025

## **6. FRAIS**

Matr.	Nom club	Frais administratifs	Amende suspension	Déplacement arbitre	Divers	Total
5798	TP Makasi Auderghem (CSI/25-26/020)	12,50 €				12,50 €
7752	Futsal Leuze (CSI/25-26/021)	12,50 €			25 € (3)	37,50 €
2918	Cosmos Stavelot (CSI/2526/022)	12,50 €	65 €	40 €	12,50 € (1)	130 €
7757	Futsal Nalinnes 2020 (CSI/2526/023)	12,50 €	7,50 €			20 €
5514	Proxima Centauri Bruxelles (CSI/2526/024)	12,50 €	7,50 €			20 €
7737	Futsal Bruxelles NOH (CSI/2526/025)	12,50 €			25 € (4)	37,50 €
7731	Futsal Lions Roselies (CSI/2526/026-027)	12,50 €	20 €			32,50 €
7742	Futsal Cuesmes (CSI/2526/028)	12,50 €	2,50 €	26 €		41 €
7742	Futsal Cuesmes (CSI/2526/029)	12,50 €	40 €	50 €		102,50 €
4962	Futsal Club Gerpinnes (CSI/2526/030)	12,50 €			25 € (3)	37,50 €
7759	Futsal Wavre (CSI/2526/031)	12,50 €	5 €		50 € (2)	67,50 €

(1) absence non valablement justifiée (art. 240.8 RO LFFS).

(2) attitude des joueurs et supporters

(3) action non fondée

(4) organisation

La séance est levée à 22h30.

(s.) Jean SCHEERS, secrétaire ff

## AMENDES - REDEVANCES

Art 180.1 - Forfait (25 € si annoncé au moins 24h avant le match/50 € si annoncé moins de 24h avant)	
Forfait du club <b>2461 Beloeil Futsal</b> dans le cadre du match LFFSIPD2001 qui devait l'opposer à KGS Anderlecht le 14/11/25 à 20h00.	50 €
Forfait du club <b>7751 Bon-Air Leuze</b> dans le cadre du match LFFSCP19 qui devait l'opposer à Borussia Loyers le 19/11/25 à 20h15.	50 €
Forfait du club <b>6491 Baty Havelange</b> dans le cadre du match LFFSIPA2104 qui devait l'opposer à Bertrix City le 21/11/25 à 21h30.	50 €

184.2 - Matchs décalés
1162 (LFFSIPB2204), 4630 (LFFSIPA2304), 4630 (LFFSIPA2702), 5749 (LFFSIPA1604), 7741 (LFFSIPA2104), 7747 (LFFSIPD2603), 7749 (LFFSIPB2101)

Art. 192.2 - Cartes jaunes	
<b>Semaine 20</b>	1001 (20€), 1193 (10€), 1478 (10€), 2371 (20€), 2748 (10€), 2918 (10€), 2932 (10€), 3609 (20€), 4630 (30€), 4653 (10€), 4685 (10€), 4745 (20€), 4758 (20€), 4807 (10€), 5375 (20€), 5439 (10€), 5456 (10€), 5471 (20€), 5514 (20€), 5749 (10€), 5798 (30€), 5826 (10€), 5973 (10€), 7005 (20€), 7218 (20€), 7287 (10€), 7287 (20€), 7731 (10€), 7732 (10€), 7733 (10€), 7734 (20€), 7735 (10€), 7736 (10€), 7745 (10€), 7747 (20€), 7748 (10€), 7749 (20€), 7750 (10€), 7751 (30€), 7751 (10€), 7753 (20€), 7754 (10€), 7755 (10€), 7756 (10€), 7757 (20€), 7759 (10€), 7759 (20€)
<b>Semaine 21</b>	1001 (10€), 1193 (20€), 1444 (10€), 1478 (20€), 3019 (10€), 4630 (20€), 4653 (10€), 4745 (20€), 4962 (50€), 5456 (10€), 5851 (10€), 6190 (20€), 7218 (20€), 7218 (10€), 7732 (10€), 7735 (10€), 7736 (20€), 7738 (10€), 7741 (10€), 7742 (10€), 7742 (10€), 7744 (10€), 7745 (20€), 7748 (10€), 7750 (10€), 7750 (20€), 7755 (10€), 7757 (10€)

## FORMATION DE CADRES - ADEPS/LFFS **Deviens coach !**

**Cours théoriques en e-learning,  
cours pratiques en un lieu à déterminer**

Cours ouverts aux participants âgés de 16 ans et plus

Aucun prérequis demandé pour la session de niveau « Animateur » (75 €) ; réussite des cours généraux de l'Adeps nécessaire pour la session de niveau « Moniteur Sportif Initiateur » (115 €)

**Inscriptions**  
sur le site [lffs.eu](http://lffs.eu) (coaches / formulaire d'inscription)

**Renseignements :**  
[sabine.bronckart@lffs.eu](mailto:sabine.bronckart@lffs.eu)

